

**Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne en aménagement, maintenance et exploitation du bâti, session 2022, dans l'académie de NICE.**

La Directrice Générale du CROUS DE NICE-TOULON,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2022 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de NICE, au titre de l'année 2022 ;

**DÉCIDE :**

Article unique : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne en aménagement, maintenance et exploitation du bâti, au titre de l'année 2022, dans l'académie de NICE :

Monsieur ASSEMAT Sébastien, attaché principal d'administration de l'Etat, président, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Nice Toulon, Nice.

Monsieur LHUISSIER Jérôme, ingénieur de recherche, expert, Université Côte d'Azur, Nice.

Madame BAUDE Karine, attachée d'administration de l'Etat, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires d'Aix Marseille Avignon, Marseille.

Monsieur PESSI Jean-François, directeur service travaux et projet, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Nice Toulon, Nice.

Madame SENEZKO-ASSIBAT Lydia, attachée d'administration de l'Etat, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Nice Toulon, Nice.

Madame FLORANT Carole, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, suppléante, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Nice Toulon, Nice.

Fait à NICE , le 29 avril 2022



**La Directrice Générale**

  
**Miréille BARRAL**